



## REMUNERATION VARIABLE



### COUP DE SIFFLET FINAL ?



8 juin 2016

#### LES DEMANDES DE LA CFDT

Suite aux demandes de la CFDT concernant le projet de « rémunération variable **des collaborateurs en relation directe avec la clientèle Banque Privée, Entreprises et Retail** », la direction a pris en compte la majorité de nos revendications :

#### LES ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION

- La prise en compte des managers des métiers BEL dans ce projet
- La possibilité d'élargir à d'autres métiers dans le futur
- La garantie de variable à la prise de poste ( dans les objectifs et dans le bilan )
- La formalisation écrite en cas de top/up
- Le passage à 100% ( au lieu de 105%) du différentiel [ Coût supplémentaire de 360 K€]
- La possibilité d'une voie de réexamen pour les salariés en cas de désaccord sur l'intégration
- La proratisation des absences (cas par cas) pour les arrêts maladies dans le calcul du variable historique
- La possibilité de réexamen sur le montant du variable des 3 dernières années
- Un suivi en CCE ( Consommation de l'enveloppe des 3,360 Millions d'€, Nb de demande de réexamen...)
- Un suivi dans les CE : information sur le projet et Bilan de la mise en œuvre

##### MOBILITE

##### CONSOLIDATION

##### SUIVI

#### NOTRE AVIS

Nous regrettons la non prise en compte de :

- l'intégration dans le projet de certains métiers (CAC, CSSB, Décideurs Commerciaux, CRCE... )
- la correction de certains montants du variable de référence, comme celui des assistants techniques Banque Privée en adéquation avec les missions du métier et les évolutions

La rémunération variable est de l'entière responsabilité de BNP Paribas et ce projet ne s'inscrivant pas dans une négociation, la CFDT **prend acte** de ce projet.

**VOS ELUS CFDT** seront présents pour vous conseiller lors de sa mise en place.

#### ECHANGER, AGIR, NEGOCIER